

VILLE DE CARCASSONNE**LE MAIRE DE LA VILLE DE CARCASSONNE**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial du 24 juin 2025,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,
- Vu le tableau des effectifs,
- Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe**, est fixé comme suit :

Nom	Prénom	Grade actuel
AUTHIE	Jean-Claude	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
CASSAN	Alain	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
VILLAN	Roger	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
GARCIA	Marie-Elisabeth	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
GRANZOTTO	Claude	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
CORTES	Luis	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
MASSON	Frédéric	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
VENTURETTI	Jérôme	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
MARTINEZ	Philippe-André	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
REVEL	Laurent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
BOUCHARD	Myriam	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
BOUHALA	Laurent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
VERGNES	Fabien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
PIETRASINSKI	Martin	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

ARTICLE 2 : Le présent tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Agents promouvables	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	5	2
% de femmes	15.63%	14.29%
Nombre d'hommes	27	12
% d'hommes	84.37%	85.71%
Total	32	14

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier de Carcassonne Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 25 juin 2025



Le Maire

Gérard LARRAT